

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le huit novembre deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés : -

Absents non excusés :

Mme Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation : 04 novembre 2022**

**Délibération 0911 2022**

**CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE DANS LE CADRE D UN  
AVANCEMENT DE GRADE AU CHOIX**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il est exposé par le Maire, qu'un agent titulaire de la collectivité remplissant les conditions d'ancienneté **peut bénéficier d'un avancement de grade au choix.**

Considérant qu'un agent rempli les conditions réglementaires, notamment d'ancienneté et que le grade à crée est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un emploi au 15 12 2022 d' adjoint administratif principal 1ère classe permanent à temps complet ( 39 heures ) et de modifier ainsi les tableau des emplois :

- Filière : administrative
- Catégorie : C
- Grade : adjoint administratif principal 1ère classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.



Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** de la création du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet à compter du 15 12 2022.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de TULLE le .....  
Publication le .....

Jean MOUZAT